cerfa

feuille de soins - médecin

HUH	icro de	iacture (ja	синану	
	0	1	2	1
date	20	ol:	101	+

N° 12541*02		ants du Code de la sécurité sociale militaires d'invalidité et des victimes	do la ausera	20012017
17 12541 02		VANT LES SOINS ET A		700×2011+
PERSONNE RECEVANT L	ES SOINS da ligne "nom			in)
nom et prénom	LIEN	Inch	in'me	
nom de famille (de naissance) suivi du r numéro d'immatriculation		1700226	2	
	51 11 10	710066	code	de l'organisme de rattachement
date de naissance	0411191	7		as de dispense d'avance des frais emplir par le médecin)
ASSURE(E) (à remplir si la perso nom et prénom	onne recevant les soins n'est pas l	'assuré(e))	0 2 FEV.	לווול
nom de famille (de naissance) suivi du i	nom d'usage (facultatif et s'il y a	lieu))		
numéro d'immatriculation .				
ADRESSE DE L'ASSURE(E)	an do 1	Magnin	- 60100 C	MICOLO
IDENTIFICATIO	THE RESERVE THE PARTY OF THE PA	I LOOM COURT	CALVO C	STRUCTURE
Docteur Jean-Pierre LOT		IDEN	HISTORY HOLD BY	STRUCTURE
	"	15 rue du	General de Gaulle	
01 MEDECINE GENERALE				
	CONVENTIONIN	62690	AUBIGNY EN ART	ois
MEDECIN REMPLACANT		=> 62	1 04089 8 00 1	1 20 1 01 n°AM
nom et prénom		dispositif de coordin	nation	
identifiant		de soins - réseau de		
	CONDITIONS DE I	PRISE EN CHARGE DE	S SOINS	7.13
MALADIE (si exonération d	lu ticket modérateur, cochez u	ne case de la ligne suivante)	SOINS dispen	usés au titre de l'art. L. 115 u verso : § précédé de """
acte conforme au protocole ALD	action de préven	ition autre		andations importantes)
accident causé par un tiers :	non oui	date J J M	MAIAAIA	
MATERNITE	date présu	mée de début de grossesse ou	date d'acconchement	JIJ MIM ALALALA
AT/MP	numéro .		ou date	
si vous êtes le nouveau médecin t	raitant cochez cette case			
si le patient est envoyé par le méd	decin traitant, complétez la	ligne ci-dessous		
nom et prénom du médecin : (s'il ne l'est pas, cochez une case de	e la ligne suivante)			
	ence hors résidence l	nahituelle médecin t	raitant remplacé	accès hors coordination
			ramant renipiace	acces not a coor uniation
(si les actes sont soumis à	la formalité de l'accord préale	ES EFFECTUES	lemando y de Mari	1 4 4 4 4
(3) its utits som sounds u	a C.CS	autres actes		frais de déplacement
	les des E CNPSY	(K, CsC, P.,) elements de tarification	montant des	LD. 6 LK.
	2 VNPSY	CCAM	facturés 3	M.D. nbre montant
2007.2017			23 00	4
J.J.M.M.A.A.A.A.		MEMENT		
	MONTANT TOTAL	19		
	en euros (1+2+3)	63	TO TO	
'assuré(e) n'a pas payé la part oblig	gatoire	l'assuré(e) n'a pas pay	é la part complémentaire	
classification de sectionis				
signature du médecin ayant effectué	1	signature de l'assuré(e)	4-	impossibilité de signer
l'acte ou les actes			10)	
uiconque se rend coupable de fraude ou de fau 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).	usse déclaration est passible de pénalité	s financières, d'amende et/ou d'empris	onnement lasticles 313-1, 441-1 et	441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 e

Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la compunication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maladie.

IMP COSTE AUBENAS

FSM 01-2011 S 3110j FSM 01-2011 S 3110j



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

- Si vous ne payez pas votre médecin, celui-ci remplit l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne, y compris le code de l'organisme de rattachement.
- Si vous payez votre médecin, celui-ci indique uniquement vos nom et prénom, selon vos indications, ou en reprenant les informations contenues dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

 Les autres lignes de cette rubrique sont à compléter par vous même (le code de l'organisme de rattachement ne doit pas être indiqué dans ce cas):
 - · si vous êtes la personne recevant les soins et aussi l'assuré(e), inscrivez seulement :
 - -wotre numéro d'immatriculation (il est indiqué sur votre carte Vitale et sur l'attestation papier qui l'accompagne),
 - · si vous êtes la personne recevant les soins mais pas l'assuré(e), écrivez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- · complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à remplir par votre médecin, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- · Si l'acte qu'il effectue est en rapport avec l'affection de longue durée (ALD), il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
- * · Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
 - Si vos soins sont liés à un accident causé par une personne autre que vous-même, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident. Ces renseignements, recueillis sous votre responsabilité, doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à votre accident auprès de l'assureur de la personne ayant causé cet accident.
 - Si vos soins sont liés à un accident du travail, ou à une maladie professionnelle, présentez à votre médecin la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.
 - Si le médecin qui remplit la feuille de soins est votre nouveau médecin traitant, il doit cocher la case prévue à cet effet. Dans ce cas, n'oubliez pas d'envoyer à votre caisse d'assurance maladie la nouvelle déclaration de choix du médecin traitant.
- Si le médecin qui remplit la feuille de soins n'est pas le médecin traitant que vous avez déclaré, il doit indiquer si l'acte est réalisé
 à la demande de celui-ci. Dans ce cas, il reporte sur la feuille de soins le nom et le prénom de votre médecin traitant.
 Si votre état de santé nécessite l'intervention de plusieurs médecins, ces informations doivent également être reportées sur la feuille de soins par ces médecins.

Dans la négative, le médecin doit cocher l'une des cases permettant de préciser si les soins sont réalisés :

- par un médecin exerçant une spécialité à accès direct (gynécologie, ophtalmologie, psychiatrie) ou par un médecin exerçant dans une consultation hospitalière de tabacologie, d'alcoologie ou de lutte contre les toxicomanies (art. D 162-1-6, 6° du Code de la sécurité sociale),
- en urgence,
- hors de votre résidence habituelle (par exemple lorsque vous êtes en congé).
- par un médecin remplaçant votre médecin traitant en son absence,
- en accès libre non coordonné, c'est-à-dire lorsque vous consultez directement un médecin qui n'est pas votre médecin traitant-

Recommandations importantes:

Prévenez votre organisme d'assurance maladie à l'occasion d'un changement intervenant dans votre situation, comme, par exemple, en cas de :

- · changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : envoyez-lui votre nouveau relevé d'identité de compte,
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations. Votre ancien organisme d'assurance maladie peut vous aider dans cette démarche.
- * Si le médecin a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 115", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.